AR Prefecture

043-200073401-20230216-2023010-DE
Reçu le 01/03/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 010**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 09/02/2023

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 30 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 30

SEANCE du 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 16 février à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au complexe du Vourzet de la commune de Lantriac.

Membres présents : Villard Serge, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Brun Philippe, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Allemand Olivier, Sabatier Jean-Pierre, Delabre Philippe, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond.

Procuration de : Behar Daniel à Ferret André, Cabanes François à Mourlevat Marie-Agnès, Sivet Martine à Veysset Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Ecole de Musique Intercommunale – Tarifs inscriptions tardives 2022/2023

Monsieur le Président rappelle la délibération 2022.039 relative aux tarifs de l'école de musique pour l'année 2022/2023.

Afin de renforcer les effectifs des cours collectifs, il est proposé d'intégrer de nouveaux élèves au cours de l'année et d'adapter les tarifs pour ces inscrits tardifs.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide la proposition du Président
- Adopte la tarification suivante pour les inscriptions tardives au cours de l'année 2022/2023 :

Tarif 2022/2023 proratisé en fonction du temps d'enseignement restant à la date d'inscription.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme